

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1412

Rubrik: Piste

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mobilisation syndicale contre les tueurs d'emplois

Martin Ebner: milliardaire et tueur d'emplois. Le syndicat FTMH part en guerre contre le champion de la «shareholder value». La recherche par les actionnaires, du gain à court terme entraîne des pertes d'emplois et des restructurations superflues, voire nocives pour l'avenir des entreprises. Le syndicat n'est pas seul à le dire: bon nombre de patrons condamnent Ebner et ses émules pour leur vision étriquée de la gestion économique.

AVEC L'ARGENT QUE lui ont confié les investisseurs, Martin Ebner, patron de la société financière BZ achète discrètement des actions en Bourse et devient actionnaire dominant des grandes entreprises. Pour obtenir un meilleur rendement du capital investi, il impose restructurations, fusions et dégraissage. Les actions montent. Ebner se retire en prenant ses bénéfices et renouvelle l'opération pour engranger de nouvelles plus-values. Une étude de la FTMH¹ décrit comment le milliardaire au nœud papillon a pris ou est en train de prendre une influence dominante à l'UBS, Rieter, ABB, Algroup, Ascom et Sulzer. L'avenir des entreprises restructurées par ses soins lui est indifférent. Les gérants de fortune admirent et imitent Ebner. Et c'est toute la gestion des entreprises qui se transforme par la volonté des nouveaux stratèges boursiers.

Les administrateurs directeurs étaient les véritables détenteurs du pouvoir dans les entreprises. Ils doivent aujourd'hui se plier à la volonté des actionnaires qui dominent le conseil d'administration. Ils sont contraints de brader des activités et de dégraisser des effectifs, non pas à cause des pertes, mais simplement parce que le niveau de rentabilité ne correspond pas aux exigences élevées des investisseurs gourmands. A défaut, ils sont simplement démis de leurs fonctions.

Le faux remède des fusions

Les entreprises ne peuvent pas rester granitiques. Elles doivent s'adapter à l'évolution des technologies et des marchés. Mais les restructurations qui ne répondent qu'à une amélioration à court terme du rendement peuvent brader la substance de l'entreprise, son capital technologique et le savoir-faire de son personnel. Selon la FTMH, diverses analyses des fusions supérieures à 500 millions de francs, opérées entre

1995 et 1997, montrent que seules 7 à 12% d'entre elles sont des réussites, alors que 51 à 68% sont des échecs. Dans les autres cas, les fusions n'ont pas généré une évolution des performances et des résultats.

La stratégie syndicale

La panoplie des lois fédérales ne donne guère de moyens pour limiter la montée en puissance du pouvoir des actionnaires. Au contraire. La révision du droit des SA a augmenté leurs droits en interdisant certaines pratiques qui verrouillaient l'accès de nouveaux actionnaires au pouvoir de décision.

Droit des SA. La FTMH propose aujourd'hui une nouvelle retouche du droit des sociétés anonymes. Il s'agirait, comme c'est le cas aux Etats-Unis, d'interdire aux représentants des investisseurs institutionnels l'accès aux conseils d'administration des entreprises. Selon la doctrine américaine, il existe un conflit intrinsèque entre les intérêts des investisseurs et les intérêts de l'entreprise. Dans cet organe de décision devenu primordial, les Ebner et autres banquiers ne pourraient plus disposer d'informations privilégiées et exiger des restructurations aveugles.

Gérer son 2^e pilier. Le syndicat rappelle aussi que les caisses de pension, gérées paritairement par les salariés et les entreprises, sont de très gros investisseurs institutionnels. Elles pèsent entre 80 et 100 milliards de francs en Bourse. Or les salariés n'exercent qu'une influence extrêmement limitée sur la gestion de cette énorme masse de capitaux. On a certes vu l'intervention de quelques caisses du secteur public lors du bras de fer entre la direction de l'ancienne UBS et le financier Ebner. Mais une mobilisation systématique des capitaux du 2^e pilier permettrait d'atténuer la pression unilatérale des adeptes de la plus-value boursière à tout prix.

Loi sur la participation. Les syndicats participent à l'élaboration des plans sociaux lors de licenciements économiques massifs. La Loi fédérale sur la participation donne, dans ces circonstances, des droits aux représentants de travailleurs. La FTMH réclame un renforcement des prérogatives des commissions de personnel, notamment en cas de délocalisations ou de fermeture d'un site.

Loi sur la concurrence. Enfin, le syndicat réclame un renforcement de la Loi sur la concurrence. La loi donne à la commission le pouvoir de contrôle des fusions. Mais son intervention se limite à examiner les entraves à la concurrence. Lors de la fusion UBS-SBS, la commission a clairement rappelé qu'elle n'avait pas la possibilité d'examiner les conséquences sur l'emploi. La FTMH propose donc de modifier la loi pour donner à la Confédération et aux cantons le droit de bloquer une fusion pour défendre l'intérêt général. Une petite révolution! *at*

¹Shareholder Value, syndicat FTMH, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15.

A lire sur le même sujet, l'édition du numéro 1411.

Piste

DANS DP 1400 et 1408, nous évoquions l'offensive mondiale d'*International Herald Tribune*. Un lecteur attentif nous informe que «le 1^{er} mars dernier, dans une émission de la TSR 2, *Les grands entreprenants*, Peter Goldmark, Président directeur général de l'IHT, annonçait l'insertion, dans l'édition genevoise de son quotidien, de quatre pages d'un journal suisse (naturellement en langue anglaise).» Qui aurait des informations à ce sujet? *cfp*